

COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2022

MB/VSH

L'an **deux mille vingt-deux**, le **quinze juin** à **dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – Aline NARS - René DARAN - Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU – Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA - Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ**

ABSENTS (excusés) : **Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA**

Le conseil municipal le Maire entendu après en avoir délibéré :

- ◆ Approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 mai 2022.

Approuvé

- ◆ Prend acte du compte rendu du délégataire en ce qui concerne la DSP des activités thermales au titre de l'année 2021.

- ◆ Approuve les tarifs de Sensoria pour la saison estivale 2022.

Adoptée à l'unanimité

- ◆ Décide de prendre en charge les frais liés à l'accueil des réfugiés Ukrainiens selon les recommandations de l'AMF.

Adoptée à l'unanimité

- ◆ Approuve les nouveaux tarifs des terrasses pour l'occupation du domaine public (2 votes contre – 1 abstention).

Adoptée (2 votes contre – 1 abstention)

- ◆ Approuve la nouvelle tarification pour le stationnement sur le parking des Chardons.

Adoptée à l'unanimité

- ◆ Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant au bail emphytéotique avec la SCI L3G (restaurant les 3 Guides).

Adoptée à l'unanimité

- ◆ Autorise monsieur le Maire à signer avec monsieur Didier Valentian le bail emphytéotique pour l'occupation d'une cabane pastorale au lieu-dit Peyramède (modification de la délibération du 21 octobre 2021).

Adoptée à l'unanimité

- ◆ Approuve le projet de convention à signer avec la SAS INVEST pour l'installation de pieux sécants sous domaine public rue des Chardons et rue Vincent Mir (Projet les Terrasses Fleuries).

Adoptée à l'unanimité

◆ Décide de publier les actes réglementaires de la collectivité par voie électronique dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

◆ Approuve l'acquisition d'un ancien local commercial et d'un appartement du Crédit Mutuel de Bretagne situés Résidence Armazan dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau cabinet médical du Pla d'Adet.

Adoptée à l'unanimité

◆ Décide du remplacement d'un candélabre accidenté devant l'église de Saint-Lary-Soulan et approuve le plan de financement proposé par le SDE.

Adoptée à l'unanimité

◆ Décide de la mise à disposition d'un agent de la Commune auprès de l'Office de Tourisme pour qu'il exerce notamment les fonctions de chef de bassin à la piscine municipale.

Adoptée à l'unanimité

◆ Prend connaissance des décisions prises par monsieur le maire par délégation du Conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT à savoir :

- Décision 2022-18 : modification des lots 3-4-6-7-8-9-10-13 dans le cadre de l'extension et la modernisation du centre thermoludique
- Décision 2022-19 : modification du marché de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet PRIMA pour l'aménagement VRD du lotissement communal Chante Coucou
- Décision 2022-20 : adoption du règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH) les Marmottes
- Décision 2022-21 : mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la mise en place d'un Contrat de Délégation de Service Public pour les activités thermales avec le cabinet FIDAL
- Décision 2022-22 : mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la mise en place d'un Contrat de Délégation de Service Public pour les activités thermales avec la société Partenaires Finances Locales
- Décision 2022-23 : mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la mise en place d'un Contrat de Délégation de Service Public pour les activités thermales avec le cabinet ELCIMAI

◆ Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :

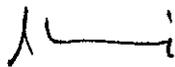
- La procédure de préemption concernant la grange Decornière au Rioumajou
- Le lotissement Chante Coucou et la procédure de marchés conduite par Midi Logements
- Les inaugurations du 7 juillet 2022
- Les animations estivales 2022
- Les modifications simplifiées demandées pour le PLU de Saint-Lary Soulan
- Le calendrier prévisionnel concernant la procédure de recrutement du nouveau Directeur de l'Office de Tourisme

La séance est levée à 20h30

Le Conseil Municipal,



Le Maire,


André MIR